



Original : Anglais

RAPPORT

SUR

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE L'ORGANISATION
MONDIALE DU COMMERCE**

PRÉSENTÉ PAR LE

CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

A LA

**33^{EME} SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI**

**Agenda n° 5
Commerce intra-OCI**

Istanbul, République de Turquie, 21 - 24 Novembre 2017

SOMMAIRE

	PAGE
NOTE INTRODUCTIVE	3
Section I : DEVELOPPEMENTS RECENTS DES NEGOCIATIONS DE L'OMC	4
Section II : LES ACTIVITES DU C.I.D.C DANS LE CADRE DE L'OMC	7
Section III : ETAT DES ACCESSIONS DES ETATS MEMBRES DE L'OCI A L'OMC	11
ANNEXES	23

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et au conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

De même, le CIDC élabore des rapports et des études dans le cadre des préparations aux réunions ministérielles de l'OMC en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes approches.

En outre, le Centre organise des séminaires et des ateliers sur les négociations commerciales multilatérales au profit des représentants des États membres de l'OCI des secteurs public et privé et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le présent rapport est divisé en trois sections principales :

- Section I :** Développements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats Membres de l'OCI ;
- Section II :** les activités du C.I.D.C dans le cadre de l'OMC ;
- Section III :** Etat des négociations d'accèsion des Etats Membres de l'OCI à l'OMC.

SECTION I :

DEVELOPPEMENTS RECENTS DES NEGOCIATIONS DE L'OMC

- L'Organisation Mondiale du Commerce a intensifié ses préparatifs en vue de la 11^{ème} Conférence Ministérielle (MC11) qui se tiendra à Buenos Aires du 10 au 13 Décembre 2017. A cet égard, environ trente-cinq pays ont tenu une mini-réunion ministérielle informelle à Marrakech au Royaume du Maroc les 9 et 10 octobre 2017, ce qui a contribué à la mise en place d'une feuille de route pour maximiser les chances de succès de la Conférence ministérielle de Buenos Aires.
- La réunion a réaffirmé l'attachement des États membres participants à un système commercial multilatéral ouvert et équitable qui peut s'adapter à l'environnement économique international et tenir compte des intérêts des membres de l'OMC.
- La réunion a également affirmé l'importance de mettre en œuvre les résultats de la Conférence ministérielle de Nairobi et de la Conférence ministérielle de Bali et d'explorer les moyens de faire avancer les négociations pour exploiter les résultats de ces deux conférences au profit de la Conférence ministérielle de Buenos Aires.
- De nombreux pays ont souligné l'importance du développement en tant que thème central de la discussion. Ils ont également mis en exergue la nécessité d'intégrer les pays en développement, en particulier les PMA au système commercial multilatéral. Bien qu'il y ait des divergences quant aux ambitions et aux priorités, il est important de rester réaliste dans la recherche des résultats concrets et équitables et d'être ouvert à de nouvelles approches pour les atteindre.
- En outre, la réunion a discuté d'un paquet réaliste et équitable à Buenos Aires qui devrait inclure des questions concrètes et approfondies liées au développement et à des perspectives claires concernant les nouvelles questions eu égard d'un environnement économique international en perpétuel changement.
- Les pays participants ont également discuté de l'importance du Traitement Spécial et Différencié en tant que partie intégrante de tous les accords de l'OMC et les résultats multilatéraux futurs, de manière à être efficaces en ce qui concerne le plan de mise en œuvre et à permettre aux pays en développement, et en particulier aux PMA, de répondre efficacement à leurs besoins de développement.
- Les pays ont reconnu l'importance de l'agriculture qui reste au cœur de l'agenda de nombreux pays. Le cas du coton a été mis en évidence par de nombreux pays africains, en particulier les PMA.
- Les ministres se sont félicités des efforts de négociation concernant les subventions à la pêche et ont appelé renforcer les négociations en vue de leur réussite à Buenos Aires.
- Les ministres ont également réaffirmé l'importance des Services qui contribuent fortement à la croissance de l'économie internationale. L'aboutissement de ces négociations est en effet important pour les Membres de l'OMC.
- En ce qui concerne les nouvelles questions, et particulièrement le commerce électronique, les pays ont débattu de la manière dont ils pouvaient contribuer à la

croissance économique des pays en développement et des PMA et parvenir à une transformation structurelle de leur économie. Les pays ont également reconnu la fracture numérique et les carences dans les infrastructures, les capacités technologiques, juridiques et institutionnelles auxquelles sont confrontés les pays en développement et qui représentent des contraintes majeures les empêchant de tirer profit du commerce électronique. Par conséquent, les pays ont demandé de poursuivre la discussion concernant la réglementation du commerce électronique proposée afin de mieux comprendre les implications, les défis et les intérêts, et de proposer des réponses pertinentes qui prennent en considération tous les intérêts des membres.

- Les ministres ont également appelé à poursuivre les négociations à Genève d'une manière ouverte, inclusive et transparente pour tous les membres en vue d'aboutir à des résultats concrets et équitables. Il a été recommandé de tenir des réunions régulières au niveau des hauts fonctionnaires afin d'assurer le suivi de ces recommandations et de garantir le succès de la réunion ministérielle de Buenos Aires
- Il convient de rappeler que l'Organisation Mondiale du Commerce a poursuivi son plan de travail postérieur à la Dixième Conférence Ministérielle (MC10) à Nairobi, au Kenya, du 15 au 19 décembre 2015. La réunion a adopté le "paquet de Nairobi", une série de six décisions ministérielles sur l'agriculture, le coton et les problématiques relatives aux pays les moins avancés. En outre, une déclaration ministérielle exposant le paquet et les travaux futurs de l'OMC a également été adoptée.
- Le Président du Comité des Négociations Commerciales a rendu le 27 Juillet 2016 son rapport sur l'état des négociations. Dans ce rapport, le Président a informé qu'il y a des signes que les Membres de l'OMC s'acheminent progressivement vers un processus régis davantage par les propositions. Les Membres ont soumis un certain nombre de documents. Concernant l'agriculture, par exemple, sept documents ont été soumis avec des idées et des requêtes sur une série de questions, y compris le soutien interne. En outre, il y a un engagement positif au profit des Services, mais inférieur concernant l'AMNA. Les Subventions à la pêche continuent par ailleurs d'attirer beaucoup d'attention. En examinant les questions de l'Agenda de Doha pour le Développement, dans son ensemble, le Président a souligné que si les Membres de l'OMC veulent faire avancer le processus, il serait donc nécessaire d'approfondir considérablement les discussions dans les mois à venir pour voir s'il y a un potentiel de résultats. Et dans tous ces pourparlers, il est nécessaire de maintenir l'accent et d'intensifier le développement et l'intérêt concernant les questions spécifiques aux PMA.
- Il a été rappelé que la MC10 a adopté les décisions suivantes :
 - Programme de travail sur les petites économies:
 - Plaintes en situation de non-violation dans le domaine des ADPIC
 - Programme de travail sur le commerce électronique.
 - La Période de Transition en vertu de l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC pour les pays les moins avancés pour certaines obligations en matière de produits pharmaceutiques, ainsi que la Décision de Renonciation connexe adoptées par le Conseil Général concernant les obligations des pays les moins avancés au titre de l'article 70.8 et 70.9 de l'Accord sur les ADPIC.

- En ce qui concerne l'Agenda de Doha pour le Développement, la Conférence a adopté les décisions suivantes :
 - Mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement dans le domaine de l'agriculture ;
 - Détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire
 - Concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture
 - Coton
 - Les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés
 - La mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA et la participation croissante des PMA au commerce des services

- La Conférence a relaté des divergences d'opinions entre les Membres de l'OMC pour les négociations futures du cycle de Doha pour le Développement. Ainsi de nombreux membres ont confirmé l'Agenda de Doha pour le Développement, et les déclarations et décisions adoptées à Doha ainsi que lors des Conférences Ministérielles tenues dès lors ; les autres membres n'ont pas confirmé les mandats Doha, du fait qu'ils estimaient que de nouvelles approches eu été nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales.

Cependant, les membres ont exprimé un engagement fort pour faire avancer les négociations sur les autres questions de Doha, y compris l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, les services, le développement, ainsi que les accords et règles sur les ADPIC. Les Ministres ont également convenu que les fonctionnaires doivent s'atteler à trouver des moyens pour faire avancer les négociations et ont demandé au Directeur Général de l'OMC de rendre régulièrement compte au Conseil Général sur les efforts entrepris dans ce sens.

SECTION II : LES ACTIVITÉS DU C.I.D.C DANS LE CADRE DE L'OMC

Le CIDC a mené un certain nombre d'activités pour servir les intérêts économiques des États Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC. Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du COMCEC relatives aux questions de l'OMC, le CIDC a organisé plusieurs séminaires au profit des États Membres de l'OCI, en partenariat avec Groupe de la BID, l'OMC, la CNUCED, le CCI et l'OMD, en vue d'accroître la sensibilisation des États Membres de l'OCI et de développer leur capacités dans différents domaines commerciaux internationaux régis par les accords de l'OMC :

1. Séminaire sur «Les résultat de la Dixième Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC», 25 Février 2016, Casablanca - Royaume du Maroc.

Afin de sensibiliser les Etats Membres de l'OCI sur les résultats et les aboutissements de la Dixième Conférence Ministérielle de l'OMC, le CIDC a organisé un séminaire sur «**Les résultat de la Dixième Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC**», qui a eu lieu le 25 Février 2016 à Casablanca, Royaume du Maroc. Le séminaire a mis en évidence les résultats suivants concernant les États Membres de l'OCI réalisé lors de la Conférence Ministérielle de Nairobi :

- ✓ Augmenter le nombre d'États Membres de l'OCI à 44 pays adhérents à l'OMC, ce qui assurera un effet de levier important aux États Membres de l'OCI pour mettre à profit leurs intérêts communs dans les négociations de l'OMC.
 - ✓ Renforcer la capacité des États Membres de l'OCI à prendre des mesures commerciales visant à accroître leurs exportations de produits agricoles et d'assurer la sécurité alimentaire. Cela surviendrait à la suite des décisions de l'OMC visant à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, d'accroître la concurrence sur les marchés mondiaux et pour permettre aux pays en développement de l'OMC de poursuivre des programmes de stockages publics à des fins de sécurité alimentaire.
 - ✓ L'élimination des droits de douane en 2019 sur 201 produits des Technologies de l'information à la suite de l'accord plurilatéral de l'OMC sur les technologies de l'information, qui a été conclu par les 53 Membres de l'OMC.
 - ✓ Faciliter les PMA exportations de biens et services sur les marchés internationaux.
 - ✓ Augmentation du nombre d'Etats Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Accord sur la Facilitation des Echanges de l'OMC (Lors de la rédaction de ce rapport, 8 Etats Membres de l'OCI sur les 68 États Membres de l'OMC ont notifié leur ratification de l'accord).
- ### **2. Atelier sur l'Administration des accords commerciaux régionaux et les perspectives de l'intégration du commerce régional dans les États Membres de l'OCI, 21 - 23 Décembre 2015, Casablanca - Royaume du Maroc.**
- La réunion a été suivie par vingt-deux Etats Membres de l'OCI.
- ### **3. Séminaire de formation sur l'Accord SPC-OCI et les enjeux du Commerce International pour le Ministère de l'Economie Nationale, Palestine, le 4-5 Avril 2016, Amman, Jordanie.**
- L'atelier a réuni 25 participants palestiniens du secteur public et privé

4. Séance de travail sur l'opérationnalisation des modalités du Guichet Unique en marge du 2^{ème} Forum des OPC de L'OCI, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, 23 Mai 2016

Le 2^{ème} Forum des Organes de Promotion du Commerce (OPC) de l'OCI a été organisé par le Secrétariat General de l'OCI et le CIDC en étroite collaboration avec le Ministère du commerce et de l'investissement d'Arabie Saoudite, à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite, le 23 mai 2016. Le Forum a réuni les représentants des Organes de Promotion du Commerce de 31 États Membres, à savoir: Afghanistan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée, Indonésie, Irak, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Pakistan, Palestine, Qatar, Maroc, Arabie Saoudite, Sénégal, Soudan, Tadjikistan, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ouganda et Emirats Arabes Unis. Les représentants du Secrétariat Général de l'OCI, du CIDC, du SESRIC, du Groupe de la BID (la SIFC et la SIACE), de la CICIA, le Centre du Commerce International (CCI) et du Centre Islamique International pour la Réconciliation et l'Arbitrage (IICRA) ont également assisté au Forum.

Les participants ont recommandé ce qui suit :

- ✓ Mise en place de Guichets Uniques (GU) et les intégrer aux niveaux bilatéral et régional (par exemple, un E-certificat d'origine au niveau de l'OCI) visant à faciliter les échanges entre les États Membres de l'OCI ;
- ✓ Conduire un sondage sur l'état d'avancement des GU dans les pays de l'OCI et identifier et partager les expériences des meilleures pratiques ;
- ✓ Organiser des ateliers et des séminaires régionaux sur l'importance de l'établissement de Guichets Uniques pour le commerce intra-OCI, ainsi que pour encourager et promouvoir la mise en œuvre des étapes nécessaires pour l'implémentation complète des Guichets Uniques dans les pays de l'OCI.

5. Séminaire régional sur « l'Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC et les Perspectives d'Opérationnalisation du Guichet Unique de l'OCI au profit des Etats Africains Membres de l'OCI », 30 Mai - 1^{er} Juin 2016, Casablanca, Royaume du Maroc.

Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé en collaboration avec le Ministère en Charge du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc un séminaire régional sur « l'Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC et les Perspectives d'Opérationnalisation du Guichet Unique de l'OCI au profit des Etats africains Membres de l'OCI » et ce du 30 Mai au 1^{er} Juin 2016 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Objectif

L'objectif de ce Séminaire est de sensibiliser les secteurs public et privé des pays de l'OCI sur l'importance de la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) et son impact sur le développement du commerce extérieur des Etats membres d'une part, et d'autre part de partager les expériences et les meilleures pratiques de la mise en œuvre de

programmes Nationaux de facilitation de commerce, en particulier l'établissement et le renforcement des guichets uniques nationaux du commerce extérieur et l'interopérabilité de ces guichets.

Participants :

Les pays suivants ont pris part à ce séminaire : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Soudan, le Togo et la Tunisie.

Les organisations internationales suivantes ont également participé à savoir : le CIDC, la BID (Département de la Coopération et de l'Intégration, l'Alliance Africaine du Commerce Electronique (AAEC), le Centre du Commerce International (ITC), l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le Bureau Régional de la Commission Economique pour l'Afrique (Rabat).

Axes du séminaire :

Les experts ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation générale de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC
- Mise en œuvre de l'AFE de l'OMC
- Autres outils régionaux et internationaux pour la facilitation du commerce
- Expériences nationales de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC (Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Égypte, Tunisie, Burkina Faso)
- Mesures de création d'un Guichet Unique national (expériences nationales : Côte d'Ivoire, Maroc, Cameroun, Sénégal, Mali) ;
- Rôle des organisations régionales et internationales dans l'assistance à la mise en place des Guichets Uniques nationaux et régionaux
- La coopération entre les autorités douanières dans la facilitation des procédures transfrontalières.

Après les présentations, les participants ont posé des questions sur le processus de ratification du protocole d'amendement de l'AFE, les notifications des Catégories A, B et C, les voies et moyens d'élaborer les projets d'assistance technique, l'impact de l'AFE sur les économies nationales, les responsables de la mise en œuvre de l'Accord, l'implication et l'accompagnement du secteur dans l'implémentation de l'AFE et sa sensibilisation au niveau national et régional.

Recommandations

Après un débat fructueux, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- **Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC**
 - organiser une réunion des administrations des Douanes des pays de l'OCI ;
 - dupliquer l'organisation des séminaires régionaux de sensibilisation de l'AFE OMC en vue d'accélérer la ratification de son protocole d'amendement ;
 - organiser un séminaire régional de sensibilisation au profit des Fédérations Patronales des pays de l'OCI afin d'accompagner les entreprises dans la compréhension et la mise en conformité avec les exigences réglementaire et procédurières des opérations commerciales transfrontalières ;
 - établir un groupe de travail OCI des Comités nationaux de facilitation du commerce pour contribuer au développement du commerce intra-OCI.

- ***Guichet Unique du Commerce Extérieur :***
 - Mise en œuvre d'un programme d'assistance technique et de partage d'expérience en matière de création de Guichet Unique entre les pays développés de l'OCI et d'autres Etats Membres ;
 - Encourager les pays à établir des guichets uniques nationaux avec une vision de coopération régionale en collaboration avec les institutions de l'OCI, l'ITC, l'OMD, l'AAEC et d'autres partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, BADEA) et d'autres institutions telles que l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC, la COMESA.... en vue de prendre en compte les exigences issues de l'Accord de l'OMC ainsi que les barrières réglementaires en matière de transports et de services logistique;
 - Initier un projet pilote d'interopérabilité de Guichets Uniques Nationaux avec les pays ayant déjà ratifié l'Accord SPC OCI et procéder son extension dans une deuxième phase avec d'autres Etats Membres ;
 - Demander aux Etats Membres participants de remplir le questionnaire du Guichet Unique et de le renvoyer au CIDC pour préparer un rapport d'évaluation des besoins en matière d'assistance technique.
 - ***Préparation du Sondage sur le Guichet Unique de l'OCI :***
 - ✓ Le CIDC a préparé un projet de questionnaire envoyé au SESRIC, à la CNUCED et au CCI pour examen ;
 - ✓ Le questionnaire a été distribué aux participants au séminaire sur l'AFE de l'OMC et l'opérationnalisation du guichet unique de l'OCI, fin Mai 2016.
 - ✓ Le questionnaire sera transmis officiellement aux États Membres de l'OCI au moment opportun.
6. **Atelier sur « Les Modes de Règlement des Différends Commerciaux et d'Investissement entre les Etats Membres de l'OCI »** 20 - 21 Février 2017, Casablanca - Royaume du Maroc, Partenaire : le Centre Islamique International pour l'Arbitrage et la Réconciliation (IICRA),
 7. **Atelier de Formation sur le Commerce des Services des États Membres de l'OCI**, 22-24 Mars 2017, Casablanca. Partenaires : DRMC/BID.
 8. **Atelier sur la préparation de la 11^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC : Une Perspective Africaine**, 17-19 juillet 2017, Casablanca-Royaume du Maroc. Partenaire : DRMC / BID.

SECTION III :
ETAT DES ACCESSIONS
DES ETATS MEMBRES DE L'OCI A L'OMC

Le nombre total des Membres de l'OMC a atteint 162 pays avec l'adhésion de la République Islamique d'Afghanistan au cours de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC. À l'heure actuelle, 43 États Membres de l'OMC sont Membres de l'OCI, autrement dit plus que le quart des Membres de l'OMC. Les États Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **Dix** : Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie et les Comores.

L'état actuel des adhésions à l'OMC est la suivante :

- Groupe de travail établi pour la Libye et la Syrie.
- Mémoire sur le régime du commerce extérieur soumis par l'Iran, l'Irak et l'Ouzbékistan.
- Résumé factuel des points soulevés (distribué) par le Soudan.
- En cours : Négociations Bilatérales d'accès au marché des Biens par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- En cours : Négociations Bilatérales d'accès au marché des Services par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- Projet de rapport du Groupe de travail (distribué) par l'Algérie, l'Azerbaïdjan et le Liban.

Les activités liées à l'adhésion des Comores, du Soudan et de la Somalie se sont intensifiées notamment au cours du second semestre 2016. Par exemple :

- L'équipe comorienne a travaillé de manière intensive, en organisant deux réunions de groupes de travail et a conclu lors du mois dernier plusieurs négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. Pour le moment, l'équipe s'attelle à finaliser le processus d'adhésion durant les mois à venir.
- Le Soudan a entamé une discussion au sujet de sa réactivation, ici encore à Nairobi, en marge de la dixième Conférence ministérielle. Six mois plus tard, en juillet dernier, le Soudan a officiellement annoncé la réactivation de son processus d'accession à l'OMC lors d'une réunion du Conseil général. Cela a été suivi d'un travail intensif de mise à jour de leur documentation. Durant cette année, le Soudan a tenu deux réunions du Groupe de travail pour enregistrer des progrès concrets et a mené jusqu'à présent deux négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.
- La Somalie est l'un des derniers candidats à avoir entamé le processus d'adhésion en décembre 2016 après la présentation de sa lettre de candidature lors de la dixième Conférence ministérielle de Nairobi. La Somalie travaille sur le Mémoire relatif à son régime de commerce extérieur, qui sera considéré comme le document de base pour le lancement des négociations d'adhésion.
- L'Azerbaïdjan a déclaré aux membres de l'OMC lors de la réunion du 28 juillet 2017 qu'il avait l'intention de «se concentrer sur les accords bilatéraux» et de mettre en œuvre les réformes juridiques nécessaires pour mettre le régime commercial national

en conformité avec les exigences de l'OMC. L'Azerbaïdjan a entrepris un certain nombre de réformes au cours des six derniers mois, y compris l'adoption de 12 "feuilles de route stratégiques" pour le développement de l'économie du pays ainsi que des réglementations couvrant la facilitation du commerce et l'amélioration des échanges commerciaux et des Infrastructure logistiques. La mise en œuvre des feuilles de route d'ici 2020 servirait de "base" à la réussite de l'accession à l'OMC.

Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et divergences des choix.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat est essentielle pour aider les Membres et les gouvernements accédants dans leurs négociations et de mieux faire comprendre ce que les effets et les résultats des accessions signifient pour l'avenir de l'Organisation. À cet égard, les contributions des Présidents des groupes de travail ont été vitales. Il faut souligner que cette assistance technique a vu la contribution financière des pays suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union Européenne (UE) et ses divers États Membres.

➤ **TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION**

La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat de l'OMC. En 2013, les mesures et initiatives en faveur de la transparence prises au cours des quatre dernières années ont continué d'être appliquées et renforcées.

Ainsi, le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni régulièrement.

Ses consultations ont porté sur les questions suivantes :

- i) partage et échange d'informations sur les accessions avec les Membres ;
- ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession ;
- iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les pays ;
- iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat ;
- v) et réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à fournir aux gouvernements accédants, aux Présidents et aux Membres un rapport résumé des réunions du GIA. Il contient également des renseignements utiles sur le plan opérationnel pour aider à préparer les réunions et les négociations relatives à l'accession.

La pratique des rencontres avec les divers groupes de Membres à l'OMC s'est intensifiée, afin de mettre l'accent sur les questions et les préoccupations spécifiques de chaque groupe. L'objectif général est de rendre compte aux Membres des activités menées durant l'année

civile, de recueillir leurs observations et de relever les préoccupations à prendre en compte.

Le Secrétariat a rencontré le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe Asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe Africain et le Groupe Arabe. Au cours de ces réunions, il a informé les groupes de l'état d'avancement des accessions, rendu compte de ses activités, procédé à des échanges de vues sur les responsabilités des voisins/groupes régionaux, examiné les préoccupations soulevées par les gouvernements accédants et les Membres, et consulté ses interlocuteurs sur les priorités techniques en matière d'accession pour 2014.

➤ **ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION**

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, sont comme suit :

- i) séminaires nationaux ;
- ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA ;
- iii) ateliers ;
- iv) missions techniques ;
- v) visites effectuées par les Présidents des groupes de travail ;
- vi) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC ;
- vii) formation en ligne ;
- viii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC ;
- ix) et participation à des conférences.

➤ **OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS**

L'OMC a lancé en Juillet 2016 un nouveau Portail Intelligent des adhésions qui permet d'améliorer l'accès à l'information sur les adhésions à l'OMC ainsi que de nombreuses fonctionnalités nouvelles, telles que l'accès direct à toutes les lois notifiées pour les adhésions complétées. Le portail est disponible à l'adresse suivante : <https://www.wto.org/accessions>.

Base de données des engagements de dans le cadre des adhésions (ACDB) : La Base de données des engagements de dans le cadre des adhésions a été lancé en Mai 2012. Elle donne accès à la totalité des engagements et les informations connexes contenues dans les rapports des groupes de travail d'adhésions et aux protocoles d'adhésions des 31 Membres en vertu de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org>).

1. L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en Juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. C Perez DEL CASTILLO (Uruguay), regroupe 43 pays.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a tenu cinq cycles de négociations multilatérales (avril 1998 ; Février 2002 ; Mai 2002 ; Novembre 2002 et Mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (Avril 2002 ; Novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en Mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 Janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 Février 2005.

La 9^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 Octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est penché sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accession de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 Octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9^{ème} réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 Octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en Juin 2006.

Le 17 Janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC) ; de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ; de propriété intellectuelle (ADPIC) ; de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires ; de politiques des prix ; d'évaluation en douane ; d'importation de produits pharmaceutiques ; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Le groupe de travail sur l'accèsion de l'Algérie a révisé une offre sur les engagements spécifiques dans les services et a été distribuée en février 2012.

Une feuille de route pour accélérer le processus de négociation de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC a été élaborée et une série de négociations bilatérales pour résoudre les différends et finaliser les accords a été prévue entre mars et avril. En plus de la tenue d'une réunion informelle avec le Groupe de travail sur l'adhésion de l'Algérie à l'organisation, par anticipation sur la réunion formelle de juin 2012.

Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Janvier 2008.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC), le 28 Février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les Etats-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante.

La marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha BENBADA. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatifs aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le Ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 Mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre

les réponses à la fin Juin ou le 15 Juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 Avril 2013 les délégations de douze Membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

-Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 Mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue de son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail.

- L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 Juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juillet 2000, puis à une deuxième série en Décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Juin 2002, et sa dernière réunion en 30 Juin 2005. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés - document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail - a été élaboré et distribué par le Secrétariat en Décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en Juillet 2009.

- Négociations sur l'accès aux marchés

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en Avril 2010. Des négociations sont en cours avec l'Union Européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 Février 2012 durant laquelle, les toutes

dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de Novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accession de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en Mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union Européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union Européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en Septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en Octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 Février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations,

des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6 Mars 2015 et le Président de ce Groupe de travail a salué les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour mettre son régime de commerce en conformité avec les règles de l'OMC et a demandé au gouvernement d'accélérer les étapes de son accession à l'OMC et les membres de ce Groupe à soumettre leurs questions avant le 15 avril 2015.

2. Les Comores

Le 9 Octobre 2007, le Conseil Général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 Octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 Septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

3. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 Septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 Décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur Mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 Avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakien, S.E. Dr. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

- Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en Mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

- Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débuteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en Avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

4. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005. Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 Mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en Février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

5. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 Octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en Octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les

services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Octobre 2009.

Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

6. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

7. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 Octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en Janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en Novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en Janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Cette accession est en suspens.

8. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 Décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en Octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 Juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en Septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Octobre 2005.

Conclusion :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC.

En 2012, Le Conseil Général a adopté les recommandations du Sous-comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelle la Décision de 2002 sur l'accèsion des pays les moins avancés (Lignes directrices sur l'accèsion des PMA). Ces recommandations ont été élaborées conformément à la Décision adoptée le 17 Décembre 2011 à la huitième Conférence Ministérielle de l'OMC.

La Décision du Conseil Général de 2012 a été adoptée en tant qu'addendum aux Lignes directrices de 2002 sur l'accèsion des PMA. La fourniture d'une assistance technique sur mesure par le Secrétariat de l'OMC aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accèsion à l'OMC est demeurée prioritaire en 2013. Elle s'est faite au moyen d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales.

Le Programme de la Chine pour les PMA et les accèsions a beaucoup contribué au renforcement des capacités de négociation des PMA. Jusqu'à présent, sept (7) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a poursuivi son dialogue avec les groupes régionaux à l'OMC et le Groupe consultatif des PMA.

Trois Etats Membres PMA de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores et le Soudan. Il convient de noter que, parmi les 47 PMA, seuls 31 sont membres de l'OMC.

Les ministres du commerce des pays en développement (enclavés) sans littoral se sont rencontrés le 12 Septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour discuter des voies et moyens pour améliorer le potentiel commercial de ces pays et d'établir une position commune face aux grands enjeux commerciaux actuels.

L'objectif de la réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS) est consacré à la préparation de la conférence d'examen annuelle du Programme d'Almaty qui sera tenue en 2014.

Les pays en développement sans Littoral n'ayant aucun accès à la terre et la mer et qui sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils ont à supporter des coûts de transport plus élevés que la participation moyenne et basse dans le commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants : Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Tchad, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Tableau 1: Dates de mise en place des groupes de travail, des Pays observateurs de l'OCI à l'OMC

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Algérie	17 Juin 1987	Argentine
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 Juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	4 Mai 2010	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique

Source : OMC

Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour Nov. 2015)

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Algérie	Juin 1987	Juin 1987	Juil. 1996	Avril 1998/ Mars 2014	12	Fev 2002	Nov 2013	Mars 2002	Oct 2013	Fev 2014
Azerbaïdjan	Juin 1997	Juil. 1997	Avril 1999	Juin 2002/ July 2017	12	Mai 2005	Sept 2013	Mai 2005	Fev. 2015	Jan 2015
Comores	Févr. 2007	Oct. 2007	Oct.2013	Désignation sept2013						
Iran	Juil. 1996	Mai 2005	Nov. 2009							
Irak	Sept. 2004	Dec. 2004	Sept. 2005	Mai 2007/ Avril 2008	2					
Libye	Jan 1999	Avril 1999	Juin 2001	Oct 2002/ Oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009
Ouzbékistan	June 2007	Dec. 2007	Avril 2011	Juil. 2002/ Juil 2012	1					
Liban	Dec 2004	Fev. 2005	Mars 2005	Oct 2005/June 2013	13	Avril 2006	Nov 2008	Oct 2006	Nov 2008	Oct 2012
Soudan	Dec. 1994	Dec 1994	Oct 1998	Jul 2002/ Oct 2005	3	Sept 2005		Sept 2005		

Notes : * À la date du présent document.

** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

ANNEXES

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC

PAYS	DATE D'ADHESION
1. Albanie	8 Septembre 2000
2. Bahreïn	1 Janvier 1995
3. Bangladesh	13 Décembre 1993
4. Benin	1 Janvier 1995
5. Brunei	1 Janvier 1995
6. Burkina Faso	3 Juin 1995
7. Cameroun	13 Décembre 1995
8. Tchad	19 Octobre 1996
9. Côte d'Ivoire	1 Janvier 1995
10. Djibouti	31 Mai 1995
11. Egypte	30 Juin 1995
12. Gabon	1 Janvier 1995
13. Gambie	23 Octobre 1996
14. Guinée	25 Octobre 1995
15. Guinée-Bissau	31 Mai 1995
16. Guyane	1 Janvier 1995
17. Indonésie	1 Janvier 1995
18. Jordanie	11 Avril 2000
19. Kuweit	1 Janvier 1995
20. Kazakhstan	30 Novembre 2015
21. Kirghizistan	20 Decembre1998
22. Malaisie	1 Janvier 1995
23. Maldives	31 Mai 1995
24. Mali	31 Mai 1995
25. Maroc	1 Janvier 1995
26. Mauritanie	31 Mai 1995
27. Mozambique	26 Aout 1995
28. Niger	13 Décembre 1996
29. Nigeria	1 Janvier 1995
30. Oman	9 Novembre 2000
31. Pakistan	1 Janvier 1995
32. Qatar	13 Janvier 1996
33. Arabie Saoudite	11 Décembre 2005
34. Sénégal	1 Janvier 1995
35. Sierra Leone	23 Juillet1995
36. Suriname	1 Janvier 1995
37. Tadjikistan	2 Mars 2013
38. Togo	31 Mai 1995
39. Tunisie	29 Mars 1995
40. Turquie	26 Mars1995
41. Uganda	1 Janvier 1995
42. Émirats Arabes Unies	10 Avril 1996
43. Yémen	26 Juin 2014
44. Afghanistan	29 Juillet 2016

(*) Afghanistan aura jusqu'au 30 Juin 2016 pour ratifier son Protocole d'accession et deviendra Membre de l'OMC 30 jours après que le Directeur général notifie son acceptation à l'OMC.

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
CANDIDATS A L'ACCESSION A L'OMC
(OBSERVATEURS)**

1. Algérie
2. Azerbaïdjan
3. Comores
4. Iran
5. Iraq
6. Liban
7. Libye
8. Soudan
9. Syrie
10. Ouzbékistan

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
NON MEMBRES DE L'OMC**

1. Palestine
2. Turkménistan
3. Somalie